

27 Octobre 2022

Communiqué de presse

Communes et finances : La Cour des Comptes ne sait pas compter !

L'U.M.C.R. 71 attire l'attention des habitants et de tous les élus du département sur les intentions de la Cour des Comptes, haut-lieu de la technocratie d'Etat, d'affaiblir les communes.

Dans un rapport récent*, la Cour des comptes, une institution clé de la République et influente, vient de se ranger du côté des institutions qui veulent la disparition des communes.

En proposant que les communes ne perçoivent plus directement les dotations de l'Etat pour organiser des services pour les habitants, elle prend fait et cause pour une stratégie vouée à l'échec dans notre démocratie : affaiblir la commune, pour ensuite la supprimer.

La Cour des comptes, depuis son siège du Palais Cambon à Paris 1^{er} arrondissement, ignore tout du fonctionnement des communes, rurales notamment, de la sobriété de gestion qui les caractérise ; et elle se trompe dans ses calculs, négligeant aussi le quasi-bénévolat des élus de proximité.

L'U.M.C.R. 71 condamne avec la plus grande vigueur le fait qu'une institution, qui se doit d'être neutre, prenne fait et cause pour une solution qui fragilise la démocratie, renforce la confusion dans l'esprit de nos concitoyens, accroît le « mille-feuilles », et méprise le rôle-clé de l'élue de proximité qu'est le Maire, en le mettant définitivement sous tutelle intercommunale.

L'U.M.C.R. 71 invite les parlementaires du département à prendre leurs distances avec les préconisations de ce rapport et rappelle ses propositions fortes pour renforcer le principe de libre administration des communes et repositionner le rôle incontournable du Maire et des équipes municipales.

Jean-François FARENC
Président et le Bureau de l'UMCR 71

**Cour des Comptes - Les Finances publiques locales 2022 – Fascicule 2*